- Le prix du matériel comprend montage, test, exploitation et démontage.

- Des boissons sans alcool doivent être à notre disposition durant toute notre présence.

- Un endroit calme type "loges" et pouvant être fermé à clé doit être mis à notre disposition. De plus, 2 places de parc avec accès facile au lieu de l'engagement doivent nous êtres réservées.

- L'engagement minimum est de une personne. Si vous voulez manipuler le matériel vous même, un technicien reste engagé en permanence auprès du matériel, et de sérieuses compétences ainsi qu'une assurance spécifique et ponctuelle est requise.

- Le contrat d'engagement doit être signé par les deux parties au plus tard 7 jours ouvrables avant la manifestation.

- En cas d'annulation du contrat d'engagement, un pourcentage sur la somme totale peut-être dû :
    - Plus de 7 jours ouvrables avant la manifestation : 33%
    - Moins de 7 jours ouvrables avant la manifestation : 66%
    - Moins de 48 heures avant la manifestation : 100%

- Le lieu de l'engagement doit être suffisamment alimenté en puissance électrique (32A). Dans le doute, nous vous demanderons de nous fournir la documentation technique du lieu de la manifestation.

- En cas de manifestation publique, avec ou sans droit d'entrée, vous devez vous mettre en règle avec la SUISA pour le règlement des droits d'auteurs. Nuit-Totale ne pourrait être tenue pour responsable de cette charge.

- En cas de manifestation s'étalant sur plusieurs jours (montage et démontage inclus), vous devez contracter une assurance pour le matériel entreposer, et assurer une surveillance en permanence. Cette prestation peut-être assurée par Nuit-Totale, moyennant l'engagement d'un de nos membres du service de sécurité.

- Lorsque Nuit-Totale est engagé à des fins de promotions commerciales, les prix sont majorés de 15%.

- Lors des manifestations en plein air, l'emplacement où est installé notre matériel doit être protégé des intempéries.

- Les feux d'artifices ont lieu sous réserve de toutes les autorisations (police) et conditions (météo) nécessaires.

- Par la confirmation signée de l'engagement de Nuit-Totale sur une manifestation, le client-organisateur garantit qu'il a obtenu toutes les autorisations nécessaires au bon déroulement de la manifestation (police, commune, pompiers …).

- Le client-organisateur se doit de veiller au bon comportement de tous les participants de la manifestation. En cas de dégâts causés par des comportements hors limites, le client-organisateur prend à sa charge tous les frais de réparation et de remplacement du matériel endommagé.